



## VILLE DU BOUSCAT

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DOSSIER N° 21 :**

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE  
FONCTIONNEMENT DU SERVICE  
D'ACCUEIL FAMILIAL – PERIODES DE  
FERMETURE ET NOUVELLES  
OBLIGATIONS VACCINALES**

### **Séance ordinaire du 26 Juin 2018**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Juin 2018

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absent : 0**

**Excusés : 8**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Bérengère DUPIN (à Denis QUANCARD), Odile LECLAIRE (à Gwénaél LAMARQUE), Françoise COSSECQ (à Agnès FOSSE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Daniel CHRETIEN), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Grégoire REYDIT (à Bénédicte SALIN), Bruno QUERE (à Sandrine JOVENE)

**Absent** :

**Secrétaire** : Jessica CASTEX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

### **DOSSIER N° 21 :    **MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL – PERIODES DE FERMETURE ET NOUVELLES OBLIGATIONS VACCINALES****

RAPPORTEUR : Virginie MONIER

Le fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance est amené à évoluer, en regard des besoins des familles, des usages observés et dans le souci d'une gestion efficiente des moyens humains.

Jusqu'à ce jour, le service d'accueil familial (SAF) fonctionne toute l'année en dehors d'une semaine de fermeture sur la période de Noël et de deux ponts, durant lesquels toutes les assistantes maternelles sont en congés. A l'instar de nombreuses communes autour du Bouscat, il est proposé de fermer également deux semaines autour de la semaine du 15 août, à partir de l'été 2019.

La capacité d'accueil du SAF dépend du nombre d'assistantes maternelles en activité. La majorité d'entre elles posant leurs congés au mois d'août, la capacité d'accueil sur cette période est souvent faible et présente un taux d'occupation inférieur à 50% (des places ouvertes).

A l'inverse, les congés des assistantes maternelles posés en juillet entraînent de nombreuses demandes de replacements de la part des familles, auxquelles, du fait de la diminution du nombre d'agents, nous ne sommes plus en mesure de répondre systématiquement.

Une fermeture de deux semaines au mois d'août, sur une période peu demandée par les familles permettrait de renforcer la capacité d'accueil en juillet, d'optimiser le taux d'occupation et d'améliorer la qualité de l'accueil en diminuant fortement le nombre de replacements tout au long de l'année.

L'impact financier de cette mesure est nul dans la mesure où le nombre de journées d'absence donnant droit à déduction reste inchangé.

Pour les assistantes maternelles, l'optimisation des places offertes leur apporte la garantie d'un meilleur versement de leurs indemnités (liées à la présence des enfants). Ce projet de fermeture ayant une incidence directe sur leurs conditions de travail, une concertation a été conduite au travers d'un questionnaire et d'une réunion de service. 59% d'entre elles sont favorables à ce projet, relevant les gains en terme de qualité d'accueil et d'organisation. 4% sont sans avis. Pour les 37% plutôt défavorables au projet, les raisons sont principalement liées à la perte de souplesse dans les modalités de prise de congés.

Pour les familles utilisatrices, cette mesure entraîne peu de changement si ce n'est l'impossibilité de proposer des replacements durant deux semaines autour du 15 août. Par contre, elles seront informées des dates de fermeture dès la signature du contrat (soit un an à l'avance) tandis qu'aujourd'hui, elles ne connaissent les dates de congés de leur assistante maternelle qu'entre trois et six mois avant.

Une nouvelle période de fermeture est donc proposée, s'ajoutant à celle de Noël et des deux ponts de l'Ascension et Pentecôte, modifiant le règlement de fonctionnement du service d'accueil familial dans son article II.

Par ailleurs, le règlement de fonctionnement a également été modifié dans son article V « Conditions d'admission » pour tenir compte des nouvelles obligations vaccinales pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi du 30 décembre 2017 mise en application par le décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 sur les obligations vaccinales,

**VU** le règlement de fonctionnement du service d'accueil familial en vigueur,

**VU** l'avis favorable du comité technique du 19 juin 2018,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**32 voix POUR**

**3 ABSTENTIONS (MMES LAYAN, CHOENOT, COLIN)**

**Article 1 :** Approuve la proposition présentée ci-dessus modifiant le règlement de fonctionnement du service d'accueil familial,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux règlements de fonctionnement ainsi modifiés.

Fait et délibéré le 26 juin 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V  
4D

